



RAPPORTS SUR DE RECENTES CONFERENCES ET REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

**a) REUNION REGIONALE DES PARLEMENTS DES DOUZE PLUS
SUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES
(Londres, 27 et 28 avril 2009)**

1. En coopération avec l'UIP, le Parlement britannique a organisé un séminaire régional sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ce séminaire, qui a eu lieu les 27 et 28 avril dans l'enceinte du Parlement à Londres, a rassemblé des experts et des parlementaires de 11 pays européens. Il visait à appeler l'attention des parlements européens sur la Convention. Si celle-ci fermait un long chapitre de la lutte contre l'exclusion et la marginalisation des personnes handicapées, son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2006 en ouvrait un nouveau : il s'agit maintenant de traduire cet instrument dans les faits.

2. Le séminaire a été ouvert par le Président de la Chambre des Communes et le Secrétaire général de l'UIP qui ont insisté l'un et l'autre sur le rôle crucial que les parlements auraient à jouer pour que la Convention ait un impact réel sur la vie des handicapés. Pendant le débat qui a suivi, experts et participants sont convenus que la Convention marquait un progrès important en ce que les handicapés n'y étaient plus considérés comme relevant de la charité et de la médecine mais, très clairement, comme les titulaires de droits au même titre que les autres membres de la société. Le débat a porté essentiellement sur un certain nombre d'articles clés de la Convention, en particulier ceux concernant l'accessibilité, y compris aux nouvelles technologies de l'information, la "conception universelle", la reconnaissance de la capacité juridique et la non-définition du handicap. Les participants ont mis l'accent sur le rôle essentiel de la société civile. A cet égard, les représentants des organisations de handicapés ont clairement indiqué que les Etats devaient associer les handicapés et leurs organisations à tous les processus décisionnels les concernant. Pour plusieurs participants, eux-mêmes handicapés, la Convention et le processus qui avait conduit à son adoption avaient déjà fait évoluer le comportement de la société à l'égard des handicapés. L'importance du langage a également été soulignée : au lieu d'insister sur l'incapacité, la société devrait s'intéresser aux "capacités" des personnes handicapées.

3. La question de la représentation des personnes handicapées au Parlement a naturellement été évoquée et l'on a cité à cet égard l'exemple de l'Ouganda, pays dans lequel quatre sièges parlementaires sont réservés à des handicapés élus par leurs associations. Cette représentation parlementaire a élevé le statut des personnes handicapées dans le pays, et il a été dit à ce propos que la représentation au Parlement conduisait à une réorientation nécessaire de l'équilibre des pouvoirs.

4. Bien des pays européens n'ont pas encore ratifié la Convention; douze l'ont fait jusqu'à présent, dont certains avec des réserves. Les participants ont demandé aux Etats européens qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier la Convention dès que possible en s'abstenant d'y formuler des réserves. Le Royaume-Uni, qui n'avait pas encore ratifié cet instrument au moment du Séminaire, l'a fait le 8 juin de cette année.